



Bilan 2011 d'émission des gaz à effet de serre de Concarneau Cornouaille Agglomération

Conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010

et au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011

Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille

NAF : 8411Z

SIREN : 242 900 769

SIRET : 242 900 769 000 25

Adresse : 52, rue Bayard, BP 636, 29186 CONCARNEAU CEDEX

Nombre de salariés en 2011 : 102

Description sommaire de l'activité : établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

Année de reporting : 2011

Mode de consolidation : contrôle opérationnel

Périmètre opérationnel retenu

Le périmètre retenu pour ce premier bilan est issu de l'approche organisationnelle. Il comprend l'ensemble des sources d'émission des catégories (scopes) 1 et 2 correspondants aux services et compétences de CCA en 2011, à savoir :

Scope 1 - poste 1 :

- bâtiments propriétés de CCA : siège administratif, centre technique communautaire et piscines du Porzou, de Rosporden et espace aquatique de Rozanduc.
- bâtiments loués par CCA : local du Moros (Direction du Développement économique) et local OPAH.

Scope 1 - poste 2 :

- véhicules propriétés de CCA : véhicules de service et bennes à ordures ménagères
- véhicules utilisés par les délégataires de CCA : véhicules des personnels de l'OPAH et véhicules de collecte des encombrants, des déchets verts et du verre.

Scope 2 - poste 6 :

- bâtiments propriétés de CCA : siège administratif, centre technique communautaire et piscines du Porzou, de Rosporden et centre aquatique de Rozanduc.
- bâtiments loués par CCA : local du Moros (Direction du Développement économique) et local OPAH.

Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre

	Postes d'émissions	Emissions GES (en Tonnes)									différence année de référence et année du bilan (TCO2e)
		année de référence (et année du premier bilan)			année du bilan suivant						
catégories d'émissions		CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	
Emissions directes (scope 1)	1	494,37	0	494,37							
	2	482,79	0	482,79							
	3	NC	NC	NC							
	4	NC	NC	NC							
	5	NC	NC	NC							
	Sous total	977,16	0	977,16							
Emissions indirectes associées à l'énergie (scope 2)	6	113,1	0	113,1							
	7	NC	NC	NC							
	Sous total	113,1	0	113,1							
Autres émissions indirectes (scope 3)	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
	13										
	14										
	15										
	16										
	17										
	18										
	19										
	20										
	21										
	22										
23											
24											
	Sous total										

CO2 b: CO2 issu de la biomasse

Émissions de gaz à effet de serre évitées

La communauté d'agglomération a choisi de ne pas évaluer les émissions évitées, dans la mesure où il s'agit ici du premier bilan d'émission. Les prochains bilans pourront évaluer les émissions évitées, sur la base des actions mises en œuvre après l'adoption du Plan Climat Énergie Territorial de CCA.

Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Émissions du poste 1 :

Les données des sources des bâtiments et installations propriétés de CCA sont issues des factures des fournisseurs de combustible (en litres ou en mètres cubes). Le récolement est complet pour l'année 2011. Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux de la base carbone ; l'incertitude est donc celle de la base carbone.

Pour les locaux loués ou utilisés par des délégataires de CCA, l'incertitude est liée à la difficulté de récolement des factures et à leur imprécision. Ainsi, les émissions du local loué au Moros ont été estimées à partir des factures de l'année 2010 (année 2011 manquante). Ces factures ne contiennent pas le détail de la consommation, seulement le coût. Les émissions ont été calculées à partir du prix moyen du litre de fioul en mars 2010 (date de la facture).

Émissions du poste 2 :

Concernant les véhicules de la flotte de CCA, les émissions sont calculées sur la base des factures détaillées du fournisseur de carburant (volume consommé). L'incertitude en résultant est donc celle liée aux facteurs d'émissions de la base carbone pour l'essence et le gasoil.

Pour les véhicules utilisés par les délégataires de CCA, l'estimation des émissions a été calculée sur la base de kilomètres parcourus, avec une consommation moyenne déterminée en fonction du type de véhicule (poids-lourd ou véhicule léger). L'incertitude ne peut être évaluée avec précision, mais elle est élevée.

Émissions du poste 6 :

De la même façon que pour le poste 1, les émissions du poste 6 (électricité consommée par les bâtiments) sont basées sur les factures fournies par EDF (kWh). Les incertitudes sont celles de la base carbone.

Exclusion de sources et postes d'émission de gaz à effet de serre

Outre les sources du scope 3, dont la prise en compte est facultative, le présent bilan a exclu les sources suivantes :

- atelier relais situé à Tourc'h,
- équipements liés aux zones d'activités communautaires (éclairage, assainissement...)
- syndicat d'élimination des ordures ménagères VALCOR (usine d'incinération et déchèteries).

Dans le premier cas et le second cas, le récolement des factures n'a pu être effectué. Dans le dernier cas, CCA a transféré sa compétence en matière d'élimination des ordures ménagères au syndicat mixte VALCOR. Nous considérons donc, conformément à la méthode recommandée par le ministère de l'écologie, de ne pas compter ces émissions dans le bilan de Concarneau Cornouaille Agglomération. Les émissions considérées sont à intégrer au bilan du syndicat mixte VALCOR.

Utilisation de facteurs d'émission différents de ceux de la base carbone

Pour l'électricité, nous avons pris un facteur d'émission de 110 g_eqCO₂ pour 1 kWh. Ce chiffre résulte d'une moyenne des ratios Ener'GES concernant le chauffage, l'éclairage et l'eau chaude sanitaire. C'est le chiffre retenu à l'échelle du pays de Cornouaille par Quimper Cornouaille Développement.

Mise à disposition du bilan d'émission de gaz à effet de serre

Le présent bilan est rendu public sur le site internet de CCA : <http://www.concarneau-cornouaille.fr>.

Responsable du suivi

Monsieur Yann GUILLOU, responsable Aménagement et Développement Durable
Concarneau Cornouaille Agglomération
52, rue Bayard – BP 636
29186 CONCARNEAU CEDEX
Tél : 02.98.97.71.50 / Mél : yann.guillou@concarneaucornouaille.fr